

COMMISSION DE LA RECHERCHE  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DELIBERATION N° 2024/09/12-01**

La **Commission de la Recherche**, en sa séance du 12 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Stefan Enoch, Vice-président Recherche ;

**Vu** l'article L. 712-6-1-II du Code de l'éducation ;

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

**Considérant** le projet de règlement intérieur de l'école doctorale Sciences de l'Environnement (ED 251) voté en conseil d'école doctorale le 10 juillet 2024 ;

**DECIDE**

**Règlement intérieur de l'école doctorale  
Sciences de l'environnement (ED 251)**

La Commission de la Recherche approuve le règlement intérieur de l'école doctorale Sciences de l'environnement (ED 251) tel qu'annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents ou représentés : 35

Fait à Marseille, le 12 septembre 2024.



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université